

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quinze janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, M. Christian Peulvey, M. Nicolon, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mme Catherine Cormerais, M. Claude Petit, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, M. Daniel Cevaer.

Étaient absents excusés :

Mme Blandine Elain (procuration à Mme Sonia Sanchez).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Nicole Cléro, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 11 janvier 2024.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 13	Excusés : 1	Absents : 3	Votants : 14
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE

#### FINANCES

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE: Réalisation de deux contrats de prêt d'un montant total de 200 000 € auprès de la Caisse de mutualité sociale agricole**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

En 2018, le centre communal d'action sociale (CCAS) s'est engagé dans un projet structurant en faveur des personnes âgées en lançant un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une résidence autonomie de 20 logements et à l'extension / réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand (55 logements).

Le projet est aujourd'hui entré dans sa phase opérationnelle (commencement des travaux en mars 2023).

Ce projet est porté par le CCAS qui est le propriétaire des bâtiments actuels de l'EHPAD et du foncier sur lequel les travaux d'extension / réhabilitation de l'EHPAD et de création de la résidence autonomie sont prévus.

Il est à noter qu'afin de financer les travaux de construction et de réhabilitation, il convient de recourir à l'emprunt pour couvrir partiellement le besoin de financement (pour rappel, l'estimation du projet s'élève à 9,3 millions d'euros TTC). Le CCAS a ainsi sollicité la Caisse de mutualité sociale agricole (MSA) de Loire-Atlantique - Vendée.

Eu égard à la teneur de l'opération, la MSA propose deux prêts constitués dont le montant total de ces prêts s'élève à deux cent mille euros composé d'une part de cent mille euros pour financer la construction de la résidence autonomie, et d'autre part de cent mille euros pour financer les travaux d'extension / réhabilitation de la résidence Jacques Bertrand.

Les caractéristiques financières de ces deux prêts de 100 000 € disposent des mêmes caractéristiques financières :

- 100 000 € au titre de la construction de la résidence autonomie pour une durée de 10 ans, taux fixe annuel de 1%, selon des échéances constantes,
- 100 000 € au titre de l'extension / réhabilitation de la résidence Jacques Bertrand pour une durée de 10 ans, taux fixe annuel de 1%, selon des échéances constantes.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-34,

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Clisson en date du 21 décembre 2023, émettant un avis conforme à la contractualisation de ces deux prêts,

VU les lettres d'accord de prêt transmises par la Caisse de mutualité sociale agricole,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

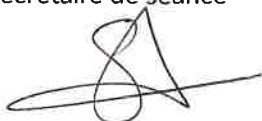
**APPROUVE** la contractualisation des prêts pour un montant global de 200 000 euros dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 100 000 € au titre de la construction de la résidence autonomie pour une durée de 10 ans, taux fixe annuel de 1%, selon des échéances constantes,
- 100 000 € au titre de l'extension / réhabilitation de la résidence Jacques Bertrand pour une durée de 10 ans, taux fixe annuel de 1%, selon des échéances constantes.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-présidente, à signer les contrats de prêts contractés auprès de la Caisse de mutualité sociale agricole,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le comptable public assignataire et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Sonia Sanchez**  
Secrétaire de séance



**Marie-Gabrielle Carré**  
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **17 JAN. 2024**

- son affichage le **19 JAN. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20240115-DEL-240103-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2024  
Date de réception préfecture : 17/01/2024